

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007  
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 8e/52-07  
Séance du 13 **M.** 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

**PROGRAMME E058  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
ACTION EN FAVEUR DU BILINGUISME ET  
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS  
CLASSES BILINGUES HORS CONTRAT :  
ANNEE SCOLAIRE 2007/2008**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8<sup>c</sup>/05 du 14 décembre 2006, relative au B.P. 2007 « Programme Langue et Culture Régionales 2007 »,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>c</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide au titre de l'année scolaire 2007/2008, l'attribution des subventions ci-après, à imputer sur le chapitre 65 nature 6574 (enveloppe 20306) fonction 28, programme E 058

Ecole Champagnat à Issenheim :	45 750 €
Ecole Sainte-Geneviève à Sainte-Marie-aux-Mines :	54 900 €
Institution de l'Assomption à Colmar :	54 900 €
Association A.B.C.M. :	218 500 €
Collège Champagnat à Issenheim:	20 000 €
Collège des missions à Blotzheim :	72 447 €
Collège épiscopal à Zillisheim	58 000 €

- ❖ approuve les conventions types jointes au rapport.
- ❖ autorise le Président à signer les conventions avec les différents partenaires sur la base des modèles types.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER